

COMMISSION DU VIEUX PARIS

Séance du 25 janvier 2007

La séance est ouverte à 9 h 30 à l'hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Moïra Guilmart, maire adjointe chargée du patrimoine, et la vice-présidence de M. François Loyer, secrétaire général de la Commission du vieux Paris.

Assistent à la séance :

Dominique Alba, Béatrice de Andia, Claire de Clermont-Tonnerre, Dominique Hervier, Pierre Housieaux, Daniel Imbert, Jean-François Legaret, Caroline Mathieu, François Monnier, Christian Prevost-Marcilhacy, Bernard Rouleau.

Excusés :

Michel Balard, Pierre Casselle, Maurice Laurent, Agnès Masson, Thierry Paquot, Jean Vuillermoz.

Ordre du Jour :

- Examen des permis de démolir reçues entre le 16 novembre et le 15 décembre 2006
- Communication scientifique de Melle Dora Ben Yedder : « La réhabilitation de l'actuelle Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris aux Halles »
- Faisabilités, affaires diverses et suivis de vœux.

Crédits photographiques DHAAP : Marc Lelièvre, Pascal Saussereau, Christian Rapa

Démolitions totales

Sans intérêt patrimonial

9 rue de Nice (11^e arr.)

SHON à démolir : 50m²



Ce petit bâtiment constitué d'un rez-de-chaussée et d'un étage en béton date de la seconde moitié du XX^e siècle. Pris entre deux immeubles mitoyens, il n'est plus à l'échelle du quartier et ne présente par ailleurs aucun intérêt en lui-même.

75 rue du Château des Rentiers (13^e arr.)

SHON à démolir : 547m²

Il est prévu de démolir le bâtiment sur rue, construit au début du XX^e siècle. Fortement remanié, il a été transformé en entrée du parking situé à l'arrière et également à démolir. Dans un contexte peu cohérent, cet ensemble ne présente aucun intérêt particulier.



32-34 boulevard Jourdan (14^e arr.)

SHON à démolir : 257m²

Le rez-de-chaussée avec commerce à l'alignement sur rue est surmonté d'une pergola en béton remontant aux années 1930-1950. Mais ce détail est le seul élément attrayant de l'ensemble.



61 rue des Cévennes (15^e arr.)

SHON à démolir : 327m²

Il est prévu de remplacer cette construction sommaire, à usage de garage, par un immeuble de logements qui s'alignera sur les constructions voisines.



Place Charles Fillion (17^e arr.)

SHON à démolir : 119m²



Cette construction en béton, à usage de vestiaire, date des années 1950. Elle appartient à la ville de Paris. Sa démolition permettra une restitution de la surface au domaine public.

6 rue du Colonel Manhès (17^e arr.)

SHON à démolir : 81m²

La démolition d'un appentis à usage de garage permettra l'agrandissement du jardin public Ernest Roche.



Ayant un intérêt patrimonial

Entrepreneurs (v. des) 4 (15^e arr.)

SHON à démolir : 640m²

Cet ensemble bâti en brique datant du début du XX^e siècle a été fortement remanié et dénaturé à l'intérieur. Malgré l'aspect relativement cohérent de sa façade, il déguise de lourdes pathologies structurelles. Sa situation urbaine dans une dent creuse ne plaide pas davantage pour sa conservation.



Epinettes (v. des) 4 (17^e arr.)

SHON à démolir : 166m²

Protégé au titre du PLU, cet ensemble bâti est formé d'un immeuble, construit en 1898 par l'architecte A. Delforge pour la Société de HBM Lebaudy et d'une aile en retour d'un étage, antérieure à l'immeuble et terminée par un pavillon pittoresque donnant sur la rue Navier (cette dernière située à l'emplacement de l'ancien tracé de la petite ceinture). Est envisagée la construction de logements sociaux par la fondation Lebaudy, ce qui nécessiterait la démolition de cette aile en retour. Un vœu de la CVP d'avril 2002, renouvelé en février 2004, a demandé la conservation de cette aile. Lors de la visite du DHAAP en présence du pétitionnaire avant le dépôt de permis de démolir, il avait été recommandé de faire une proposition permettant la conservation de l'aile en retour et du caractère périurbain de cet ensemble. Cette proposition n'a pas été suivie d'effet.



La Commission du vieux Paris a renouvelé son vœu en faveur de la conservation de l'aile en retour sur jardin d'un étage carré sur rez-de-chaussée, en brique d'appareil polychrome, pour son aspect pittoresque et sa cohérence avec l'immeuble sur rue, bâti en 1890 par l'architecte A. Delforge pour le compte de la Société d'Habitation à bon marché au 4 villa des Épinettes (17^e arr.), ensemble protégé au titre du PLU.

Opération secteur Caillié SIEMP

10 boulevard de la Chapelle, 1 rue Caillié (18^e arr.)

SHON à démolir : 603m²



3 rue Caillié (18^e arr.)

SHON à démolir : 516m²



5 rue Caillié (18^e arr.)

SHON à démolir : 659m²



7 rue Caillié (18^e arr.)

SHON à démolir : 737m²



9 rue Caillié (18^e arr.)

SHON à démolir : 407m²



11 rue Caillié (18^e arr.)

SHON à démolir : 520m²



Cet ensemble d'immeubles n'a pas fait l'objet d'une véritable étude historique par la SIEMP qui prévoit sa démolition totale pour la reconstruction d'immeubles de logements sociaux.



Le DHAAP a effectué une recherche rapide à partir des archives cadastrales, recherche qui mériterait d'être poursuivie et affinée, afin de dater plus précisément ces constructions. En 1842, le plan d'alignement de la rue montre qu'il n'y a rien sur les parcelles concernées, tandis que le plan Lefebvre de 1859 représente la rue lotie. Le n°7 est précisément daté, d'après le minutier central, de 1845. Il appartenait initialement à M. Martin père, propriétaire d'un grand nombre de parcelles dans la rue Caillé, ancienne rue Martin, sûrement lotisseur d'un terrain qui fut un « marais » (c'est-à-dire un secteur de culture maraîchère). L'humidité du terrain explique en partie l'importance de grandes caves appareillées. Dès l'origine, ces immeubles ont accueilli des « garnis ouvriers » pour une population pauvre. Malheureusement, cette vocation a perduré jusqu'à nos jours, les immeubles étant utilisés comme hôtels meublés comprenant de nombreuses petites chambres de surface réduite et sans commodité aucune.



M. Guillaume apporte de précieuses informations complémentaires sur ce quartier : déjà dans les années 1820-1830, la rue des Vertus (actuelle rue d'Aubervilliers), toute proche de la rue Caillé, abritait des cabanes pour les blanchisseurs et blanchisseuses avec puisards pour les eaux de lessive à la cendre. Cette zone fut qualifiée en 1823-24 par le conseil de salubrité de la Seine « d'infecte », en raison de l'émanation des eaux croupies de lessives.



Sur la rue Caillé (du 3 au 11), les bâtiments sont construits sur des parcelles peu profondes avec des prospects de cours en cœur d'îlot particulièrement étroits. Ils sont dans un état si dégradé, qu'il n'est plus possible de les réhabiliter. Certains membres de la Commission (en particulier Monsieur Pierre Housieaux) déplorent cette situation qui aboutit à faire disparaître des pans entiers du Paris populaire à l'occasion des opérations de rénovation. D'autres regrettent qu'on n'ait pas envisagé l'éventuelle conservation d'un témoin de l'identité de la rue Caillé.



Chapelle (bd de la) 64, Chartres (r. de) 5 (18^e arr.)

SHON à démolir : 675m²



Cet immeuble du début du XIX^e siècle, a été largement modifié lors de la surélévation du début du XX^e siècle. Extrêmement dégradé, le bâtiment menace de s'écrouler. La structure à pans de bois et les planchers en bois sont en état de décomposition, et un incendie a touché les parties hautes du bâtiment. Sur la rue de Chartres, un petit bâtiment d'un étage avec des décors de staff des années 1850 est dans un état lui aussi dégradé.

L'insalubrité de cet ensemble rend difficile la réhabilitation à un coût raisonnable. Sa valeur ne semble pas devoir justifier une restauration de type Monuments Historiques.

8 rue Ernestine (18^e arr.)

SHON à démolir : 473m²



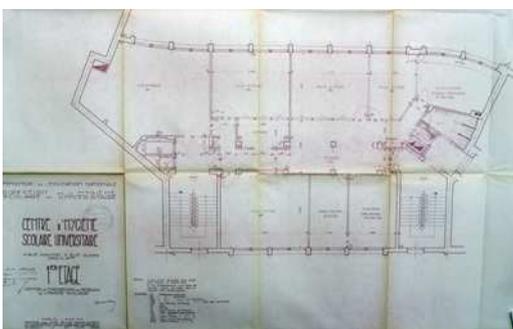
Il s'agit du bâtiment sur cour, datable de la fin du XIX siècle, de modeste qualité mais en bon état. Sa démolition totale a été décidée en 1998 dans le cadre de la rénovation du Secteur Duployé, à la demande des associations, afin d'améliorer la qualité de l'espace public. A la place du bâtiment existant, une rue de desserte, une halte garderie et des logements seront réalisés. L'OPAC a donc acquis

l'immeuble à la demande de la mairie afin de le démolir pour le réaménagement de l'îlot. Le projet étant acté de puis plusieurs années et la valeur de l'immeuble toute relative, la Commission ne s'oppose pas à cette décision.

Restructurations lourdes

4 rue Danton ,3 rue Suger (6^e arr.)

SHON à démolir : 824m²



Le projet a été présenté à la CVP de juin 2006 en faisabilité. Un vœu a été émis « en faveur d'un projet plus respectueux des distributions d'origine, ainsi que de la qualité architecturale et spatiale de cet immeuble construit par Louis Allix en 1955 pour abriter le Centre d'hygiène universitaire et scolaire. Remarquant les deux élégants escaliers, fortement exprimés en façade et l'auditorium implanté en sous-sol, elle a notamment demandé qu'ils soient conservés et que soit respectée l'articulation avec le hall traversant. »

L'actuel permis prévoit toujours la démolition de l'escalier et de l'amphithéâtre en sous-sol et ne répond donc pas à l'avis de la CVP.

La Commission du vieux Paris a renouvelé son vœu en faveur d'une intervention plus respectueuse des distributions d'origine, notamment les deux grands escaliers fortement exprimés en façade de la rue Danton, ainsi que le hall traversant et l'auditorium situé au sous-sol, de l'immeuble construit en 1955 par l'architecte Louis Allix pour abriter le Centre d'hygiène universitaire et scolaire, au 4 rue Danton et 3 rue Suger (6^e arr.).



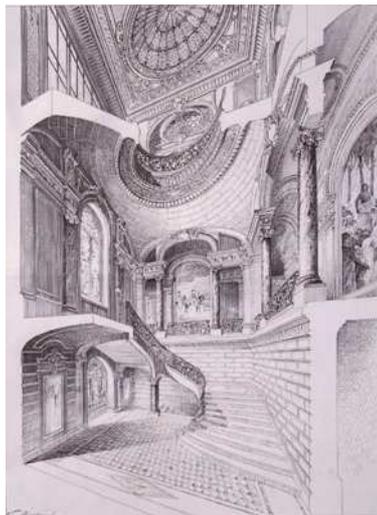
10 avenue d'Iéna, 10 rue Fresnel (16^e arr.)

SHON à démolir : 3 956m²

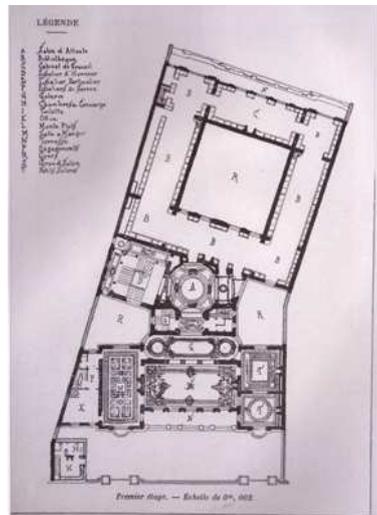


Protégé au titre du PLU, cet imposant hôtel particulier a été construit par l'architecte Ernest Janty, élève de Lefuel, pour le prince Roland Bonaparte en 1892-1895.

Implanté sur un terrain comportant un très important dénivelé entre l'avenue d'Iéna (ouverte en 1858) et la rue Fresnel (ouverte en 1877), l'hôtel formant un



édifice de 5 niveaux à l'origine, profite de ce dénivelé pour l'installation des communs en fond de parcelle côté rue Fresnel sur deux niveaux inférieurs. A l'intérieur, il a adopté un programme décoratif luxueux et emphatique, dont seuls le rez-de-chaussée et le 1^e étage subsistent et conservent leurs décors (faisant appel de nombreuses références historiques et stylistiques : néo-pompéien, néo-Henri III, néo-Louis XIV, néo-Empire etc). Au cœur de la parcelle, se trouvait initialement une importante bibliothèque scientifique constituée par Roland Bonaparte, géographe, ethnologue et botaniste (la collection se trouve aujourd'hui à la BNF). Formée de quatre galeries en double hauteur enveloppant la cour carrée située au dessus des communs (qu'éclairait un plancher de verre), elle présentait des façades aveugles, l'éclairage des galeries étant assuré par des verrières zénithales. Ce dispositif spectaculaire, dont l'habillage en style ne retirait rien à la modernité (digne des plus grandes réalisations publiques comme le Muséum d'Histoire Naturelle) a depuis longtemps disparu.



L'hôtel a subi une importante campagne de travaux à la fin des années 1920 par l'architecte Michel Roux-Spitz. Il a été surélevé de trois étages sur rue et les communs ont été transformés en garage fermé par une grande baie vitrée monumentale, tandis qu'une salle de conférences fut réalisée



Aujourd'hui, l'ensemble a été acquis pour sa transformation en un hôtel de luxe de 100 chambres. En compensation des nombreux remaniements envisagés, notamment la création d'une piscine, la démolition de l'auditorium, le déplacement d'un des deux escaliers secondaires du projet d'origine (escalier qui sera déplacé et remonté symétriquement après la démolition de celui de Roux-Spitz), il est proposé de conserver et restaurer tous les éléments de décor originaux subsistants ainsi que de restituer ceux qui ont disparu et de remployer ceux qui ne nous sont parvenus que partiellement.

par l'architecte décorateur Maurice Gras dans la partie supérieure de l'ancienne cour.

Dans les années 1980, une autre campagne de travaux a fortement modifié la partie arrière du bâtiment, entraînant la démolition des planchers existants et leur reconstruction sur trois niveaux au lieu de deux. La salle de conférences a également été complètement restructurée : il ne subsiste plus aucun élément de second-œuvre de la fin des années 1920.



Les membres de la Commission demandent une visite du chantier ainsi qu'un suivi attentif de cette restructuration permettant la meilleure conservation possible de cet ensemble architectural exceptionnel.

Modifications et adaptations du bâti

95 rue Saint-Denis (1^e arr.)



L'édifice est protégé au titre du PLU. L'examen du permis est reporté à une séance ultérieure, car le pétitionnaire n'a pu se rendre à la visite convenue avec le DHAAP.

18 rue Saint-Etienne du Mont, 51 rue de la Montagne Sainte-Geneviève (5^e arr.) SHON à démolir : 11m²



La CVP a émis en octobre 2006, un vœu « en faveur d'une inscription sur la liste supplémentaire des bâtiments protégés au titre du PLU de cette maison datable de la fin du XVI^e siècle ou du début du XVII^e siècle comportant un exceptionnel escalier à vis à limon torse et nervuré en bois au 18 rue Saint-Etienne. La Commission s'est également opposée à l'installation d'un ascenseur dans ce bâtiment, au motif que



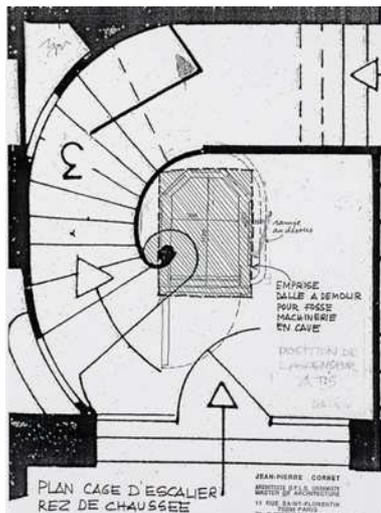
cette intervention risque de fragiliser les structures de la maison à ossature bois et l'escalier». Le pétitionnaire a déposé des pièces complémentaires afin de préciser la solution technique de l'implantation de l'ascenseur dans ce bâti ancien et en adossement à l'escalier à limon nervuré.

La Commission du vieux Paris a autorisé l'exécution du projet présenté, au motif que les arguments techniques avancés pour la consolidation étaient de nature à pérenniser les structures. Elle n'en a que plus regretté l'implantation d'un ascenseur dont la présence apparaît bien peu en rapport avec la simplicité de la distribution de l'édifice (une pièce par étage) et avec le nombre restreint de ses niveaux (deux étages carrés) dans cette petite maison caractéristique de fin du XVI^e siècle

comportant un très bel escalier à limon de bois nervuré au 18 rue de Saint-Étienne du Mont et 51 rue de la Montagne Sainte-Geneviève (5^e arr.).

20 rue Bonaparte (6^e arr.)

SHON à démolir : 2m²



Dans cet immeuble protégé au titre du PLU, on envisage d'implanter un ascenseur dans le vide de la cage d'escalier datant de la première moitié du XIX^e siècle. Ce projet nécessiterait de rogner son élégant départ.

La Commission du vieux Paris a formé un vœu pour que l'implantation de l'ascenseur soit moins destructrice et plus en harmonie avec le volume et les éléments de décor de l'escalier existant au 20 rue Bonaparte (6^e arr.), immeuble protégé au titre du PLU.

36 rue de Buci, 29 rue de l'Echaudé (6^e arr.)



La Commission a émis un vœu en octobre 2006 « contre les travaux réalisés sans autorisation et a formé un vœu en faveur du maintien du profil de la toiture avec sa lucarne centrale caractéristique de ces maisons datant de la fin du XVII^e siècle au 36 rue de Buci et 29 rue de l'Echaudé (6^e arr.), ensemble bâti protégé au titre du PLU. Elle émet également un avis défavorable au projet d'implantation d'un ascenseur dans l'escalier de cet ensemble, qui aurait pour conséquence de dénaturer cet ensemble déjà fortement remanié. ». Le nouveau projet prévoit le maintien de la lucarne centrale mais envisage toujours d'implanter un ascenseur dans l'escalier, certes remanié au XIX^e siècle, mais plus ancien dans les parties hautes, donc à l'emplacement de la distribution d'origine de l'édifice.



La Commission du vieux Paris a renouvelé son vœu contre l'implantation de l'ascenseur dans le vide de la cage d'escalier existant au 36 rue Buci et 29 rue de l'Echaudé (6^e arr.), ensemble protégé au titre du PLU.

8 rue d'Anjou (8^e arr.)

SHON à démolir : 33m²

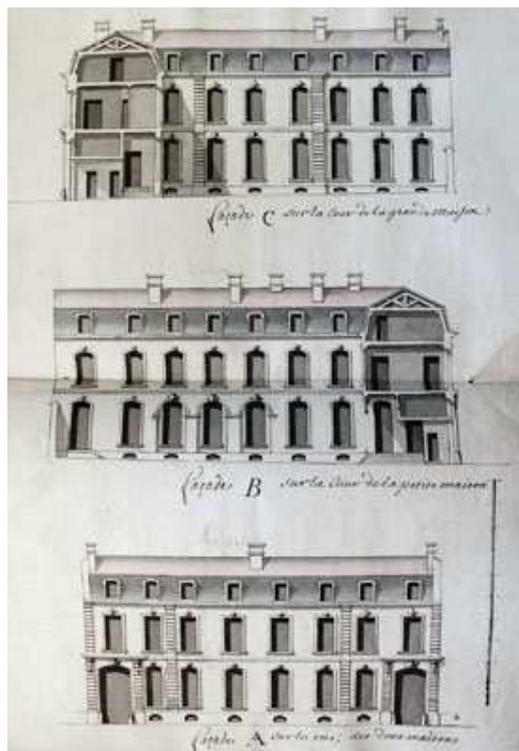


L'ensemble bâti, protégé au titre du PLU, a fait l'objet d'un vœu le 24 octobre 2006 « en faveur d'une véritable étude historique et architecturale permettant de dater très précisément les différentes campagnes de travaux de cet ensemble bâti, construit de 1726 à 1729 par l'architecte Antoine Mazin et remanié dans la première moitié du XIX^e siècle... ».

Le projet prévoit la conservation de la plupart des cloisons et le principe distributif dans la partie de l'hôtel remaniée au XIX^e siècle, à l'exception de l'escalier de service, situé juste derrière la cage de l'escalier principal, escalier qui sera démolé pour l'installation d'un ascenseur.

En revanche, le pétitionnaire s'interroge sur la conservation ou non des persiennes installées au XIX^e siècle. Celles-ci font partie de l'histoire du bâtiment et à l'heure où l'on conseille la conservation des volets comme isolants thermiques dans le cadre de la maîtrise de la consommation d'énergie, il est fort dommage de faire disparaître ces éléments anciens.

La Commission du vieux Paris a approuvé le projet envisagé sur l'aile latérale de l'hôtel construit de 1726 à 1729 par l'architecte Antoine Mazin, remanié en 1838, au 8 rue d'Anjou (8^e arr.), ensemble protégé au titre du PLU. La Commission a cependant recommandé la conservation des persiennes existantes à l'occasion du ravalement envisagé prochainement.



65 avenue Franklin D. Roosevelt (8^e arr.)

SHON à démolir : 56m²



Suite au vœu de la CVP du 2 mars 2006, les pétitionnaires renoncent au projet de démolition de la charpente de cet hôtel particulier construit en 1877 par Emile Vaudremer et inscrit sur la liste supplémentaire des PVP et prévoient une simple réfection de la toiture avec des matériaux identiques. En revanche, ils demandent toujours la

démolition du plancher situé dans le comble, qui paraît difficilement exploitable sans cet aménagement.

La Commission du vieux Paris a approuvé le nouveau projet assurant la conservation des combles de l'hôtel particulier construit en 1877 par Émile Vaudremer pour M^{me} Veuve Herret, immeuble inscrit sur la liste supplémentaire des bâtiments protégés au titre du PLU.

59-61 rue Saint-Lazare, 50 rue de Châteaudun (9^e arr.)

SHON à démolir : 65m²



Dans cet immeuble locatif bourgeois construit par Eugène Ricard en 1889 pour l'illustre fabricant de chocolat Meunier et occupé par des bureaux, l'OPAC prévoit une réhabilitation intérieure lourde pour la création d'un foyer de jeunes travailleurs, comprenant 130 chambres individuelles. A tous les étages, sur rue, les décors de staff des plafonds sont encore bien conservés, malgré des décroissements nombreux et il reste un certain nombre de cheminées d'origine, dont certaines assez belles.

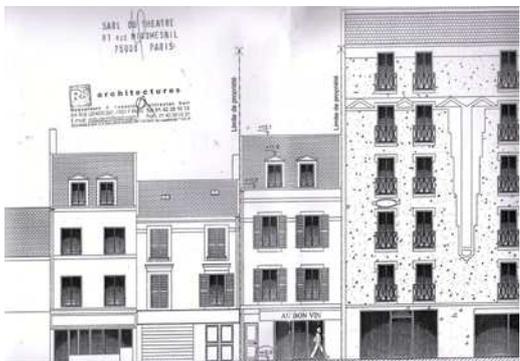
Le projet est plutôt respectueux des parties communes, les deux beaux escaliers principaux étant conservés, seul un escalier de service est démoli, pour gagner de la surface. Il est prévu cependant de décroisser les pièces (sans toucher aux porteurs) afin de les redistribuer en installant des faux plafonds, ce qui permet en

principe la conservation des moulures, mais entraîne dans les faits une dénaturation complète des distributions inférieures des logements. A cette occasion, il est envisagé de supprimer systématiquement les cheminées.

La Commission du vieux Paris a recommandé la préservation des décors existants, notamment les moulures existantes en plafond, et la conservation in situ des différents modèles de cheminées, dans le cadre du projet de reconversion qui lui a été présenté. Elle a vivement regretté que le projet du foyer de jeunes travailleurs ne puisse être modifié pour s'adapter aux élégantes distributions de cet immeuble bourgeois construit en 1889 par l'architecte Eugène Ricard pour l'illustre chocolatier Meunier au 59-91 rue Saint-Lazare et 50 rue de Châteaudun (9^e arr.).

112 rue du Théâtre (15^e arr.)

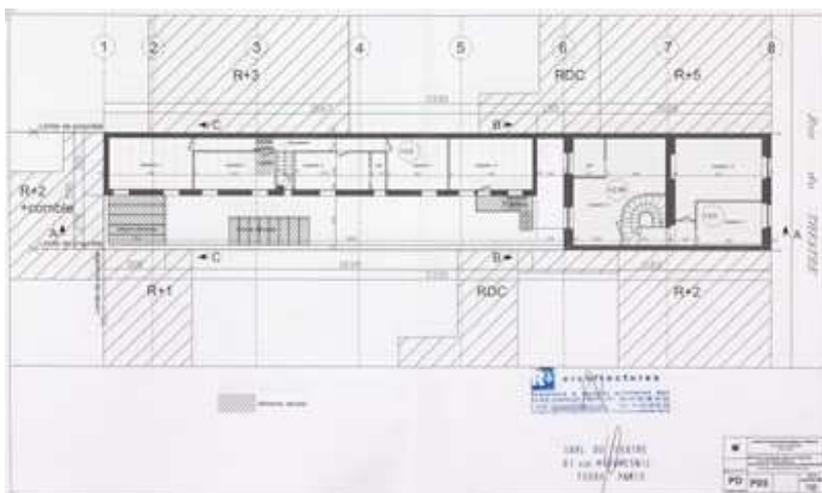
SHON à démolir : 8m²



Le projet a déjà été examiné par la CVP le 25 avril 2006 et a fait l'objet d'un vœu « pour la conservation et la réhabilitation et le maintien de la typologie particulière de cet ensemble bâti situé au 112 rue du Théâtre (15^e arr.). Appartenant à une séquence de maisons basses, rare témoignage de l'ancien lotissement de Grenelle construit sous la Restauration par Léonard Violet, cet ensemble mériterait d'être protégé au titre du futur PLU, de même que le sont les n° 114 à 118 rue du Théâtre (15^e arr.). »

Une nouvelle proposition a été faite en ce sens, de sorte que les démolitions sont désormais très limitées et ne portent pas atteinte au bâtiment, tout en permettant au projet de logements de se glisser dans le bâti existant.

La Commission du vieux Paris a approuvé le nouveau projet d'aménagement qui préserve la typologie de cet ensemble bâti situé au 112 rue du Théâtre (15^e arr.).



Suivis

18 avenue Victor Hugo (16^e arr.)



ÉTAT ACTUEL DU 18

En novembre 2006 la CVP a demandé « la conservation des fenêtres de toit de l'immeuble de rapport construit à la fin du XIX^e siècle ».

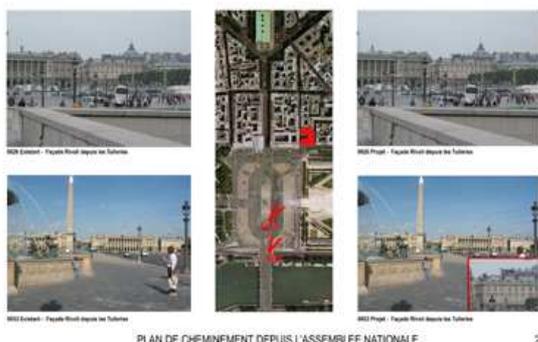
Les n° 18 et 20 sont des immeubles haussmanniens soumis au règlement de 1859, ils sont donc les derniers à posséder des tabatières contrairement aux immeubles voisins qui ont été soit surélevés, soit construits à une date postérieure, ce qui explique pourquoi la CVP s'était prononcée contre ce projet. L'architecte a redéposé un dessin de lucarne similaire à celles qui existent chez les voisins. Compte tenu du contexte, la CVP consent à accepter la proposition.



La Commission du vieux Paris a approuvé le nouveau projet de création de lucarnes de toit envisagé au 18 avenue Victor Hugo (16^e arr.), au motif que la proposition du dessin des lucarnes prenait modèle sur les lucarnes existantes des immeubles adjacents.

Urgences

2 rue Saint-Florentin, 254-258 rue de Rivoli, 1-5 rue de Mondovi (1^e arr.)



L'ancien hôtel Saint-Florentin, puis hôtel de Talleyrand, actuellement consulat des Etats-Unis est inscrit au titre des Monuments Historiques et se situe également en site inscrit. Il a été réalisé en 1767-1769 par Jean-François Chalgrin sur les plans de Ange-Jacques Gabriel.

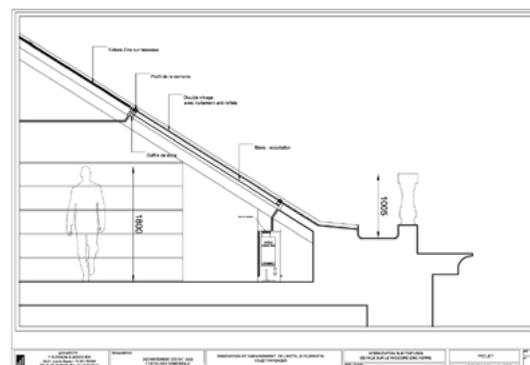
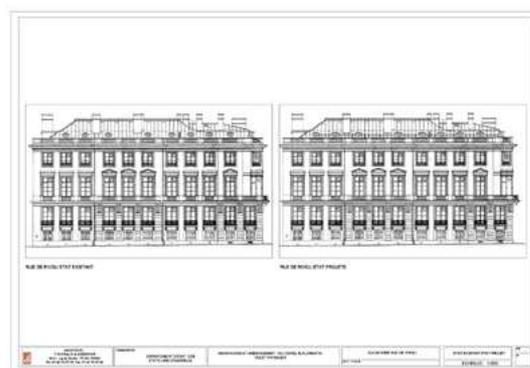
L'actuel projet envisage la création d'ouvertures vitrées sur l'ensemble de la toiture en zinc du bâtiment, pour l'aménagement de bureaux dans les combles. Ces ouvertures, censées ne pas se

voir, transformeront radicalement la perception de l'édifice, dont la couverture de verre sera visible même à grande distance, depuis les quais de la Rive Gauche : une telle adjonction est de nature à altérer un site inscrit au patrimoine mondial, celui des rives de la Seine. Il portera pour autant atteinte à l'un des ensembles les plus prestigieux de l'art français du XVIII^e siècle, la place de la Concorde, ainsi qu'à l'intégrité d'un édifice particulièrement significatif de notre histoire.

Le problème est autant patrimonial que paysager : la Commission est unanime à solliciter les autorités américaines pour qu'elles fassent preuve d'un plus grand respect du patrimoine européen, dont cet ensemble est l'un des joyaux, mondialement reconnu.

M. Prevost-Marcilhacy fait part aux membres de la CVP de sa demande d'extension de la protection du bâtiment à la toiture et demande une « simulation » du projet sur la toiture.

La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur d'une intervention plus respectueuse du caractère exceptionnel, tant du point de vue architectural que paysager, de l'hôtel Saint-Florentin, construit de 1767 à 1769 par l'architecte Jean-François Chalgrin, d'après les dessins de Ange-Jacques Gabriel. La Commission du vieux Paris a souhaité apporter son soutien à la demande effectuée par Monsieur Christian Prevost-Marcilhacy, en tant que président de l'Association pour la Sauvegarde de la Place de la Concorde et Alentours, que les services culturels de l'État étendent la protection de l'édifice au titre des Monuments Historiques, notamment les toitures, les élévations de la cour, l'appartement de l'entresol qu'occupa Talleyrand lieu de mémoire et d'histoire, ainsi



que le grand escalier, de l'hôtel Saint-Florentin, actuel consulat des États-Unis aux 2 rue Saint-Florentin, 254-258 rue de Rivoli, 1-5 rue de Mondovi (1^e arr.).

9-13 rue Méchain (14^e arr.)



Cet ensemble de bâtiments est protégé au titre du PLU, mais seuls les constructions à l'alignement sur rue sont hachurées sur la cartographie du document d'urbanisme et non l'ensemble de la parcelle. Les trois maisons de brique édifiées dans la dernière décennie du XIX^e siècle ont fait l'objet de surélévations successives par l'architecte Emile Guénot pour accueillir des ateliers d'artiste. L'ensemble évoque les réalisations les plus significatives de l'Art nouveau bruxellois, adapté au contexte et à la culture parisienne.

L'actuel projet vise à la reconversion du site en une clinique privée avec une réserve de logements sociaux. Il prévoit la démolition des hangars industriels, très remaniés par leurs occupants précédents (les éditions Nathan).

Sur rue, les deux maisons réunies en une comprenant l'atelier d'artiste seront conservées, à l'exception de l'escalier principal d'origine du n°9, à belle rampe en fer forgé, dans le goût néo-XVIII^e siècle, très caractéristique des arts décoratifs des années 1920-30 qui « gêne » le projet pour l'installation d'un escalier extérieur pour l'accès du bâtiment aux pompiers. S'y ajoute

la démolition, pour la création de logements sociaux, d'un immeuble de rapport fin XIX^e-début XX^e siècle au n°13, en bon état, dont on peut regretter qu'une réhabilitation n'ait pas été envisagée en fond de parcelle.

La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur de la conservation de l'escalier existant de l'ensemble bâti sur rue dans le cadre du projet envisagé au 9-13 rue Méchain (14^e arr.), ensemble pittoresque de maisons en briques datant de la fin du XIX^e siècle (construites puis surélevées en 1901 par l'architecte Émile Guénot) ayant abrité les éditions Nathan et protégé au titre du PLU.

Faisabilités

49-51 rue du Cardinal Lemoine (5^e arr.)



L'hôtel Lebrun, œuvre de Germain Boffrand réalisée vers 1700, est inscrit au titre des Monuments historiques depuis les années 1950, entre autres grâce à l'action de la CVP. L'édifice avait été acquis par la Ville de Paris en 1913 pour y installer l'Office Public Municipal des HBM. Il est encadré de deux bâtiments, l'un des années 1930 en haut du terrain, l'autre réalisé en 1963-64 par l'architecte Berson pour lui faire pendant à l'angle de la rue du Cardinal Lemoine. L'immeuble de l'entre-deux-guerres sera restructuré afin d'y installer des logements. Celui à l'angle, est proposé à la démolition totale afin de reconstruire un immeuble de bureaux. Son implantation urbaine particulière, pensée et réfléchie, mérite d'être étudiée avant de prendre une décision aussi radicale.

La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur d'une étude historique de l'ensemble des bâtiments ainsi que du site, permettant d'apporter un éclairage pertinent sur les débats ayant présidé à la protection au titre des Monuments Historiques en

1955 de l'hôtel Le Brun, construit vers 1700 par l'architecte Germain Boffrand, ainsi que les choix liés à la composition urbaine des deux immeubles encadrant le monument, immeubles datant respectivement des années 1930 et 1960, et construits par l'Office Public Municipal des HBM, devenu l'OPAC de Paris, au 49-51 rue du Cardinal Lemoine (5^e arr.).

32-34 avenue de Friedland (8^e arr.)



On envisage la démolition totale de ce bâtiment construit par les architectes Francis Leroy et Fernand Bourdon en 1966-67 pour les bureaux de la banque Schlumberger. A son emplacement sera reconstruit un nouvel immeuble de bureaux. Le projet initial de l'édifice visait à l'économie, les hauteurs sous plafond étant basses et le second œuvre banal. Par conséquent, la Commission ne s'oppose pas à cette démolition.



49 rue Blanche (9^e arr.)



Ce bâtiment en béton armé a été réalisé en 1936 sur les caves et fondations de deux hôtels particuliers du XIX^e siècle. Situé en fond de parcelle, il est l'oeuvre de l'architecte Louis Sézille pour l'Union des Aveugle de Guerre, fondée en 1920. Le grand corps de bâtiment, entre cour et jardin, comporte un escalier central, à toute hauteur, « composé de deux escaliers juxtaposés, indépendants l'un de l'autre, l'un pour la montée, l'autre pour la descente : les circuits de circulation éviteront les rencontres. Tous les angles sont arrondis et protégés » (Sézille, 1935). L'architecte a pensé l'ensemble du bâtiment pour l'adapter au handicap de la malvoyance. L'actuel projet de transformation en résidence pour personne âgées, atteintes de la maladie d'Alzheimer, nécessite de revoir toutes les circulations et d'épaissir le bâtiment avec une nouvelle façade sur jardin ainsi qu'une surélévation. L'escalier central sera démoli. L'inadéquation entre le nouveau

programme et le bâtiment existant (dont la particularité est d'avoir été conçue pour un programme spécifique à l'hébergement des aveugles), rend difficile la conservation de cette architecture, qui est pourtant l'une des premières expériences architecturales de l'adaptation d'un espace à un handicap. Les membres de la Commission regrettent un tel choix, dont le bâtiment fera les frais. Ils demandent qu'une réflexion plus approfondie soit menée pour ne pas porter atteinte de manière irréversible aux qualités architecturales et à l'intérêt patrimonial de l'édifice, dont la signification est indéniable dans l'Histoire du XX^e siècle.



20 boulevard Diderot (12^e arr.)



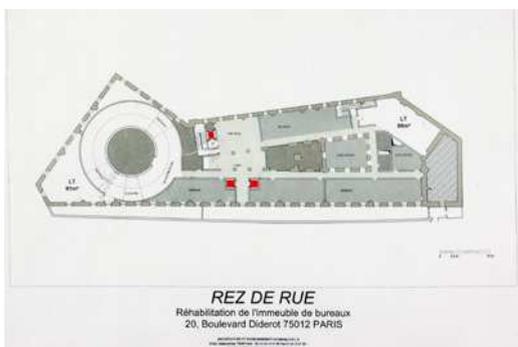
Protégé au titre du PLU, le bâtiment de l'administration de la première gare de Lyon construite en 1847-52 et aujourd'hui disparue, a été réalisé par son architecte **Alexis Cendrier** en **1859**, dans une écriture et avec un langage ornemental néo-grec, proche de l'école rationaliste de Labrousse.

Un concours a été organisé par la SNCF qui vend ce bien à un promoteur pour en faire un immeuble de bureaux.



Le bâtiment est parvenu dans un état de conservation assez exceptionnel, mais il est actuellement dans une situation urbaine très défavorable, pris entre deux bretelles à trafic dense, un couloir de taxi et un dénivelé important traité en cour anglaise particulièrement affligeant pour les accès et les vues.

L'actuel projet envisage le déplacement de l'entrée principale et la création d'une nouvelle entrée avec



hall et atrium pris sur une cour à côté de l'ancien vestibule. Celui-ci est conservé avec l'escalier d'origine à la demande du DHAAP.

Deux escaliers secondaires seront démolis et remplacés par des circulations aux normes de sécurité actuelles. Toujours à la demande du DHAAP, il est apparu possible au pétitionnaire de conserver les lambris d'appuis présents dans les couloirs desservant les bureaux, à condition d'élargir cependant ces couloirs (création des deux unités de passage réglementaires) en déposant et reposant les dits lambris.

Il est également envisagé de créer un parking en sous sol, accessible par le boulevard Diderot. Cette zone serait par ailleurs démolie sur la totalité du bâtiment pour l'installation du chantier. Il semble qu'une réflexion plus poussée mérite d'être menée sur cette partie du projet, encore trop destructrice.



La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur d'une intervention moins radicale, notamment côté boulevard Diderot, dans le cadre du projet de restructuration du bâtiment de l'administration de la première Gare de Lyon, réalisé en 1859 par l'architecte Alexis Cendrier 20 boulevard Diderot (12^e arr.) et protégé au titre du PLU.



82 rue de Courcelles, 3 rue Alfred de Vigny (17^e arr.)



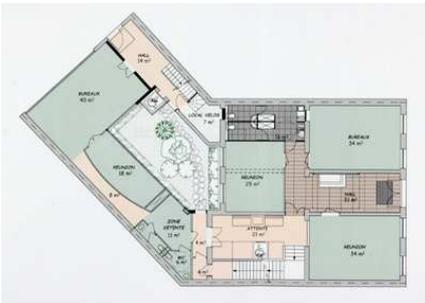


Inscrit au titre du PLU, cet hôtel particulier a été construit en 1877 (d'après les recherches du DHAAP aux Archives de Paris). La parcelle est traversante. Sur la rue Alfred de Vigny, un bâtiment des années 1960 a été réalisé par les architectes Roger Seassal et Roger Taillibert, personnalités du mouvement moderne.

L'ensemble a été longtemps occupé par la fondation Langlois. Il a subi de nombreuses modifications, dont le déplacement et le remontage de décors de manière aléatoire dans la cage d'escalier appartenant sûrement aux pièces d'apparat d'origine. L'actuel projet de restructuration, pour l'installation de bureaux, prévoit la démolition de la cage d'ascenseur existante, mais il propose de la déplacer dans le jour de la cage d'escalier principale « afin de regrouper les circulations ». Est également prévue la modification de la distribution actuelle, avec suppression du couloir axial (probablement une modification du XXe siècle). La présence de faux plafonds récents nécessite cependant un « décroûtage » avant toute décision, car une partie des moulures de plafonds semble en place.



Par ailleurs, il est envisagé de démolir un escalier de service en retour d'aile ainsi que la façade des années 1960, qui serait « modernisée ». De telles transformations ne peuvent se faire sans une réflexion préalable.



La Commission du vieux Paris a formé un vœu en faveur d'une étude historique et patrimoniale en préalable au projet envisagé au 82 rue de Courcelles, 3 rue Alfred de Vigny (17^e arr.), afin de comprendre la stratification historique de cet ensemble bâti protégé au titre du PLU et de bien identifier la provenance des éléments de décors existants dans le grand escalier de cet hôtel particulier construit en 1877 et modifié en fond de parcelle en 1960 par les architectes Roger Seassal et Roger Taillibert.

15 rue Boinod, 27-29 rue du Nord (18^e arr.)



Dans le cadre de l'opération du secteur de la rue du Nord, la SIEMP s'interroge sur la pertinence d'une réhabilitation de l'immeuble d'angle avec la rue Boinod. Très étroit, ce dernier date du début du XX^e siècle. La façade en briques et chaînages de pierre, de facture modeste, est un exemple assez banal de la production architecturale du tournant du siècle mais dont on peut souligner l'intérêt dans le paysage de la rue. L'ensemble est dans un

état sanitaire et technique déplorable (remontées d'eau dans les caves, planchers métalliques corrodés, désordres structurels liés à des fuites d'eau répétitives...). Si une réhabilitation s'avère difficile et consisterait davantage en une opération de façadisme, des membres de la Commission demandent qu'un soin attentif soit porté au projet de construction. Par ailleurs, le DHAAP avait visité l'immeuble voisin qui paraît antérieur à l'immeuble d'angle, mais dont l'état est bien meilleur. Curieusement, la démolition est depuis longtemps programmée, alors qu'elle fera perdre de la surface construite et que la reconstruction du retrait d'alignement détruira la cohérence de l'îlot. Au vu de cette situation, la CVP réitère sa recommandation pour qu'une étude historique et patrimoniale précède les choix de construction ou de démolition des bâtiments, afin de disposer d'une véritable évaluation patrimoniale susceptible d'orienter les choix à venir.

La Commission du vieux Paris a regretté que l'état sanitaire très dégradé de cet ensemble bâti constitué d'un immeuble placard de la fin du XIX^e siècle tenant l'angle de la rue au 15 rue Boinod, ainsi que l'immeuble de faubourg du milieu du XIX^e siècle au 27-29 rue du Nord (18^e arr.), ne permette pas de les conserver dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain de ce quartier.

5 rue de la Madone (18^e arr.)



Un établissement scolaire privé, construit en 1952, souhaiterait acheter une parcelle mitoyenne au cœur de l'îlot. S'y trouve un bâtiment en moellons rythmé par de lourds contreforts, avec charpente bois, construction d'origine ancienne, peut-être un vestige d'une activité proto-industrielle (hangar agricole, séchoir, atelier de fabrication...). Le pétitionnaire demande l'avis de la Commission, pour savoir s'il est possible d'envisager une démolition totale du bâtiment, en vue de l'installation du centre de documentation de l'établissement. La Commission recommande une mise en valeur du bâtiment qui s'adapterait aisément au programme proposé, mais dont l'étude reste à faire.

